

# compte rendu

8.1.1		
	Mairie de St Genix sur Guiers	
	Commission finances et affaires générales	
date réunion	29 mars 2018	
organisée par	Jean-Claude PARAVY, adjoint finances et affaires générales	
participants	Joël PRIMARD	
	Daniel POLAUD	
	Catherine FAURE-LOMBARD	
	Jean-Marie KREBS	
	Marie-France PICARD	
	Michel BAVUZ	
	Jean-Claude PARAVY	
	Également présents :	
	Gilles MAURAS, Secrétaire général	
	Pascale LACORTE	
	Absents/Excusés :	
	- Christine PASCAL	
	- Romain BAVUZ	
iste de diffusion	Les participants et membres de la Commission, le site	
prochaine réunion	À déterminer	

REDACTEUR	Jean-Claude PARAVY

L'ordre du jour de cette réunion de la Commission est le « débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018 », afin d'arrêter les orientations et le contenu du budget initial 2018 qui sera présenté au Conseil municipal le 5 avril.

La receveuse municipale, Mme Dreclerc, est excusée, mais nous avons pu avoir une réunion de travail avec elle lundi pour préparer ce budget.

L'intégralité des documents budgétaires a été distribuée aux participants, les explications des propositions faites sont développées par l'Adjoint aux finances, à partir de tableaux de synthèse et graphiques projetés.

#### 1/ Comptes administratifs 2017:

L'exécution budgétaires est présentées : elle est assez représentative d'une année « normale », sans grosse opération d'investissement, et donc sans emprunt ni évolution de la fiscalité.

Les dépenses réelles sont globalement assez proches des prévisions et les recettes un peu supérieures, vu la prudence des hypothèses alors retenues.

Quatre observations générales sont présentées concernant cette exécution :

- il s'agit de la troisième année consécutive de baisse des dotations de l'État, dont le cumul pèse lourd sur nos marges de manœuvre ;
- on a un montant exceptionnel des remboursements en capital, du fait du remboursement cette année de l'avance à court terme du montant de TVA du terrain synthétique (136 000 €) : cette dépense est gagée par le niveau du FCTVA perçu sur cette opération ;
- l'entretien routier a nettement dépassé les prévisions initiales, mobilisant une part importante des crédits pour dépenses imprévues : c'est l'effet direct de l'intempérie subie en juin 2017, qui a obligé à réagir en plusieurs vagues de travaux ;
- enfin, on note un niveau élevé des « restes à réaliser » de fin d'année, ce qui est dû au décalage dans le temps de plusieurs opérations dont les factures ont été présentées tardivement : accessibilité du cinéma, équipement numérique de l'école élémentaire, installation des conteneurs enterrés...

Globalement, la gestion 2017 continue à dégager un excédent net, disponible pour financer les programmes 2018, mais force est de constater que nos marges se réduisent d'année en année.

Pour le budget annexe de la Centrale électrique, l'excédent d'exploitation vient gonfler les reports comme prévu, et ce malgré une diminution des recettes liées aux variations de l'hydrographie.

Après examen, la Commission propose au Conseil d'adopter le Compte administratif 2017.



## 2/ Budget initial 2017:

Le budget annexe de la Centrale électrique est d'abord examiné : il est proposé globalement en reconduction, avec des recettes en augmentation pour tenir compte du taux de redevance passant en cours d'année de 5 à 8 % des ventes d'électricité. Le résultat prévisionnel viendra en fait abonder l'excédent, il nous faut poursuivre la réflexion pour une utilisation de cet excédent dans le respect des règles de gestion d'un service industriel et commercial.

## Les propositions pour le budget général sont ensuite présentées :

### - Section de fonctionnement :

Les **dépenses** sont en général en reconduction, en tenant compte du réalisé, mais sans automatisme : un balayage rigoureux des postes budgétaires a été effectué pour assurer la maîtrise de l'évolution des charges générales : quelques hausses des dépenses d'énergie ou de maintenance sont compensées par des économies sur le fonctionnement courant chaque fois que cela est possible.

Les dépenses de personnels sont plus que maîtrisées, puisqu'en baisse : les enveloppes évoluent favorablement du fait GVT mais aussi de l'ajustement des postes, ainsi que de la renégociation de l'assurance menée dans le cadre du CDG 73. Seule l'enveloppe des personnels non-titulaire augmente ponctuellement, avec les opérations de recensement et d'archivage.

Côté subventions, celle au CCAS, après une baisse exceptionnelle, remonte à un niveau plus habituel. L'enveloppe pour les associations est strictement reconduite.

Les **recettes** sont encore en partie des estimations. Celles connues évoluent peu, parfois à la baisse comme les remboursements d'agents, pour lesquelles une régularisation du stock passé est intervenue.

A ce stade, et avant de passer aux investissements, **les principaux facteurs d'équilibre** de nos finances sont présentées à la Commission :

- les dotations Etat (notamment la DGF) ne sont pas connues à ce jour : si la baisse globale des années passées est stoppée, nous devons nous attendre encore à une diminution (limitée) du fait des mécanismes d'écrêtement qui nous sont défavorables
- de même pour les dispositifs de compensation et de péréquation : la DCRTP connaît de nouvelles règles et la part du bloc communal subira une baisse de 11,64 % dont sont exonérées certains situations : il est proposé de retenir cette hypothèse de réduction du concours. Le FPIC n'évolue plus globalement cette année, mais le jeu des critères applicables pourrait aggraver notre contribution du fait du non regroupement des communautés de communes : comme pour la communauté de commune, une estimation prudente a été retenue (-5%).
- l'endettement évolue favorablement : une fois les mouvements spécifiques liés à la renégociation de l'emprunt MSP et à l'avance du FCTVA, nous sommes en phase de désendettement dans la perspective du lancement du projet majeur qu'est le second gymnase. Une simulation pluriannuelle est présentée reposant sur l'hypothèse d'un emprunt de 1,6 M€ sur 20 ans : c'est encore soutenable, mais il est important de compléter les concours des autres collectivités (Etat, Département, Communes envoyant des élèves au Collège) pour rendre le plan de financement supportable. C'est l'occasion pour le maire de faire le point des démarches en cours et des contacts qu'il a noué.
- la fiscalité n'a pas évolué depuis la baisse opérée en 2014. Or nos marges ont diminué sensiblement avec les baisses des dotations et la perspective d'un nouvel emprunt en 2019 pose la question de l'ajustement de l'effort annuel demandé aux contribuables. La Communauté de commune ne devait pas augmenter ses taux cette année : elle le fera finalement chaque année. Après débat interne et comparaison avec les moyennes (nous sommes généralement nettement au-dessous), plusieurs hypothèses sont présentées et la Commission, qui retient de proposer au Conseil une évolution de 2 % des taux des 3 taxes directes, la réforme de la taxe d'habitation étant sans influence sur la liberté de vote de la commune.

Compte tenu de ces orientations, la présentation du projet de budget peut être finalisée, avec l'ajustement des recettes de fonctionnement, le dégagement d'un excédent de fonctionnement pour financer l'investissent et enfin l'examen des dépenses d'investissement.

#### - Section d'investissement :

Les recettes propres de la section sont limitées : FCTVA, taxe sur les pylônes et taxe d'aménagement, une cession de terrain et quelques subventions (plus sont attendues)... c'est donc l'excédent dégagé en fonctionnement qui permet de construire un programme d'investissement d'un niveau acceptable, de l'ordre de 530 k€.



La liste des opérations programmables est examinée en détail, en tenant compte des 203 k€ de restes à réaliser à financer en priorité.

Une partie des opérations correspondent à la reconduction d'actions récurrentes, une autre correspond à des projets neufs, parfois reportés, en donnant la priorité aux opérations bénéficiant de concours externes :

projet gymnase : on avance cette année les frais de maîtrise d'oeuvre pour aller vers le permis de construire et la consultation des entreprises, parallèlement à la recherche de concours complémentaires PLU : on déroule les phases 2 et 3 après la phase actuelle, sans aller jusqu'au règlement

voirie : un programme de « point-à-temps » et de traitement des « nids de poule » afin d'éviter plus de dégradation ; nouvelle tranche de la route de Côte Envers, subventionnée ; le renforcement des bords de chaussée est renvoyé aux ressources attendues du FREE

cimetière : une tranche de reprise des concessions abandonnées pour les réattribuer Ad'AP : une tranche de travaux de mise en accessibilité de notre agenda programmé éclairage public : le changement en continu de lampes par des cellules LED plus économes un volant de renouvellement habituel des matériels, auquel s'ajoute le remplacement du camion volé des travaux de sécurité des bâtiments communaux (+ rideaux SdF) et des écoles (accès et intrusion) une tranche de réfection de bouches à incendie

la fin du programme de conteneurs enterrés par le SICTOM

- du coup, les autres projets communaux se trouvent reportés :

l'aménagement de nouveaux Parkings dans le centre (non encore subventionnés)

l'aménagement et l'accessibilité de la Maison des Associations

l'aménagement de places de parking rue de la Villa des Pins

l'aménagement du secteur de la Glière, de la terrasse du pont aux tennis.

La Commission donne son aval aux propositions discutées et ajustées en séance, à présenter au Conseil.